

D'EPREVILLE - MANIQUERVILLE  
 TOURVILLE LES IFS  
 MAIRIE D'EPREVILLE (76400)

**REUNION DU 20 DECEMBRE 2016**

Le mardi vingt décembre deux mille seize, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Syndical du SIVOS EPREVILLE-MANIQUERVILLE-TOURVILLE LES IFS, légalement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni à la Mairie d'EPREVILLE, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Pascal DONNET, Président.

Etaient présents : Mrs LOISEL Michel, BELLET François, BELLENGER Thierry, DROUET Dominique, TAUVEL Pascal, Mmes LEDON Alexandra, , NOEL Angélique

Etaient absents excusés : Mme GOLAIN Emmanuelle

Est nommée secrétaire de séance : Mme NOEL Angélique

**N° 2016-38 REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COMMUNE DE TOURVILLE LES IFS**

Monsieur le Président rappelle aux conseillers que les statuts du SIVOS sont toujours en cours d'élaboration. Il présente les charges dues par le SIVOS à la Commune de Tourville les Ifs. Celles-ci comprennent les frais de personnel pour la circulation école. Sont également concernés les frais relatifs aux rythmes scolaires. Il convient donc de délibérer sur le remboursement. Le détail de ces sommes apparaît dans le tableau ci-dessous :

**CHARGES DUES PAR LE SIVOS A LA COMMUNE  
 de TOURVILLE LES IFS**

DEPENSES	TOURVILLE
<u>CIRCULATION ECOLE</u> Mr CADINOT 01-01 / 31/12 2016	3 249,60 €
<u>Réforme des rythmes scolaires</u> Personnel du 01/01 au 31/12/2016	3748,72 €
Fournitures	53,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 052,17 €</b>

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de rembourser à la Commune de Tourville les Ifs les frais afférents aux rythmes scolaires (personnel + fournitures) pour un montant de 3 802,57 € (Cette dépense est prévue au compte 62875)
- Décide à 4 voix pour et 3 voix contre de ne pas rembourser les frais de personnel circulation (3 249,60 €) étant donné que les statuts du SIVOS n'ont toujours pas été revus
- approuve le montant de 11 976,84 € dans le cadre de la convention de mise à disposition de Mme Danièle MEROLA pour l'entretien des locaux de l'école de Tourville les Ifs et la surveillance de la cantine du 01/01 au 31/12/2016(cette dépense est prévue au compte 6217).

D'EPREVILLE - MANIQUERVILLE  
TOURVILLE LES IFS  
MAIRIE D'EPREVILLE (76400)

**N°2016-39 INDEMNITE DE CONSEIL A M. LE TRESORIER MUNICIPAL**

Le Conseil Syndical,

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu la nomination de M. Serge BOUTELOU au poste de Trésorier Municipal de la Trésorerie Municipale de Fécamp au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer la prestation de conseil
- décide d'accorder l'indemnité de conseil à Monsieur BOUTELOU au taux de 50% pour l'année 2016 soit 644,16 €.

**N° 2016-40 ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES**

Monsieur le Président fait part d'un courrier de la Trésorerie Municipale relatant quelques impayés de cantine et garderie datant de 2013-2014 et 2015. Malgré les relances effectuées, ces sommes n'ont jamais été réglées. Il convient donc de les admettre en non valeur ou en créances éteintes. Un montant de 280,35 € doit être admis en créance éteinte et un montant de 60,26 € en non valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte ces admissions. Un mandat de 280,35 € sera émis au compte 6542 et un mandat de 60,26 € au compte 6541.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Président présente l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAp) pour l'école D'Epreville. La société 3D ARCHITECTURE, mandatée par la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral, a réalisé une étude chiffrée des travaux à réaliser.
- Monsieur le Président propose d'offrir un bon d'achat à Eliane Maillard, recrutée en CUI pour les rythmes scolaires. La somme de 30 € est retenue.
- Madame NOEL soulève quelques problèmes à la cantine d'Epreville au niveau de l'encadrement des enfants

La séance est levée à 20H00.

